

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier du 07/11/2024			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 26 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis avec rapporteurs	Plan de gestion 2025-2036 de la Réserve naturelle régionale de la tourbière de Ligné	Bénéficiaires : SEPNB Bretagne Vivante, CD 44	Avis : Favorable

Préambule

La Réserve naturelle régionale « tourbière de Ligné », labellisée en 2011, s'étend sur 70 hectares depuis son extension en 2020 avec l'intégration de la Boire de Ligné. L'association Bretagne vivante – SEPNB et le département de Loire-Atlantique, propriétaire du site au titre de sa politique Espace Naturel Sensible, en sont les gestionnaires. Ce site est d'un intérêt majeur au niveau botanique, aranéologique et entomologique.

Les menaces sur la tourbière de Ligné restent importantes, en particulier dans un contexte de changements climatiques globaux. Les études réalisées depuis le début de la réserve constatent la dégradation de la qualité de l'eau et des perturbations hydrologiques, entraînant entre autre des changements progressifs d'habitats et la raréfaction des espèces de milieux tourbeux. Pour réduire ces menaces et renforcer la résilience du site face à ces changements, ce nouveau plan de gestion suggère de continuer à mettre en œuvre des actions visant à améliorer les fonctionnalités hydrologiques du site, à renforcer le suivi scientifique à tous les niveaux et à approfondir les connaissances, le tout dans le cadre d'une approche de gestion adaptative.

Pour la première fois, le plan prend en compte l'éco-complexe du site, notamment les milieux d'interfaces et les boisements tourbeux, afin de comprendre les interactions entre ces habitats naturels et la tourbière. Il met également l'accent sur la nécessité de parfaire l'ancrage territorial de la Réserve naturelle Régionale comme levier de protection, notamment pour garantir une gestion adaptée à l'échelle du bassin versant. Il propose aussi de poursuivre les actions d'éducation à l'environnement sur et en dehors du site, sans nuire à l'intégrité du site

Ce troisième plan de gestion couvre la période 2025 à 2036 et s'articule autour de trois enjeux, quatre facteurs clés de réussite, déclinés en 30 visions opérationnelles et 55 opérations.

Remarque générale

Le plan de gestion présenté porte sur une durée de 12 ans et reprend la méthodologie du Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (CT88, OFB 2021).

Il se présente en quatre volumes :

- Diagnostic de la Réserve ;
- Stratégie de gestion ;
- Registre des opérations ;
- Annexes, incluant l'évaluation du précédent plan de gestion.

Une nouvelle relecture avant publication serait utile pour corriger un certain nombre de coquilles et approximations (formulation, mots manquants ou phrases coupées à la mise en page...).

Quelques remarques sur l'évaluation du plan de gestion précédent

L'opération TE4 semble surévaluée. Il y est en effet indiqué qu'une fauche a été effectuée en juillet 2022. La méthodologie n'est donc pas respectée et ne mérite pas une note de 10. D'autant que le Damier de la Succise est une espèce de lande, de prairie ou de clairière particulièrement sensible à la date de la fauche [pendant l'été, les chenilles sont dans un nid de soie collectif "tutoré" par la hampe de l'inflorescence]. Certes, l'espèce n'a pas été attestée sur la tourbière depuis un moment, cependant elle a été observée en 1999 sur une prairie hors RNR mais dans le bassin versant de la tourbière et elle pourrait la recoloniser.

Volet 1, diagnostic

On peut saluer le souci de synthèse des connaissances et la présentation de leur évolution dans le temps.

De façon globale dans la présentation des espèces et habitats, les tableaux de synthèse présentent les espèces et habitats à enjeu pour la réserve. Ces tableaux constituent des synthèses avec une évaluation à trois niveaux (sensibilité, représentativité et rôle fonctionnel). La méthode d'évaluation est reprise du CT88 et il aurait été pertinent de la présenter pour aboutir à cette évaluation. Elle n'est décrite qu'en annexe et précisée dans le volume 2. Cette synthèse apparaît trop précoce dans la démarche du plan de gestion et il aurait été préférable de conserver des informations « brutes » (statut de protection, liste rouge, rareté...) pour avoir une vision plus claire des enjeux et des choix effectués.

Pour le volet habitat, la présentation serait à revoir. Elle part en effet d'une évaluation pour présenter les habitats en fonction de leur intérêt intrinsèque et de leur rôle par rapport aux entités tourbeuses. Si cette évaluation semble globalement correcte, elle rend l'approche assez floue avec des habitats parfois proches qui se retrouvent dans différentes parties de la description. Il est assez difficile de se faire une idée complète des habitats de la RNR. De plus définir a priori des habitats comme ayant une « valeur fonctionnelle intéressante pour la conservation des habitats à enjeux prioritaires et/ou ayant un intérêt de gestion conservatoire » est discutable et mériterait d'être questionné ou démontré.

Une présentation en regroupant par grand type d'habitats serait plus lisible et permettrait d'avoir une vision plus synthétique. Ne présenter les habitats qu'à l'aune de leur intérêt fonctionnel vis-à-vis de la tourbière sans tenir compte (ou peu) des réalités topographiques, pédologiques et d'inondabilité est insuffisant. Cela ne permet pas d'avoir une approche vraiment objective : on part des habitats prioritaires tourbeux (leur intérêt majeur n'est pas contestable) pour classer ensuite tous les habitats en fonction de leur rôle vis-à-vis des premiers et de leur niveau d'eutrophisation.

Volet espèce : La partie « oiseaux » (qui ne constitue il est vrai pas l'intérêt majeur du site) serait à revoir. La présentation ne permet pas de connaître le statut des espèces (nicheurs/migrateurs/hivernants), elles sont toutes mélangées dans le même tableau. De plus on note un chiffre différent entre le nombre d'espèces protégées au niveau national et régional (tableau p 95) : il n'existe pas de liste d'oiseaux protégés au niveau régional. La partie commentaire enchaîne des généralités sur les oiseaux et n'apporte pas grand-chose. La Bécassine des marais est-elle nicheuse sur le site (ce qui justifierait son placement en enjeu prioritaire, dans le cas inverse non).

Volet flore : Le tableau de synthèse est très curieux. Outre les répétitions (*Carex lasiocarpa* se retrouve avec deux niveaux d'enjeu différents), on y retrouve des espèces pour lesquelles nous n'avons aucune explication quant à leur présence. Des espèces telle que *Myosotis scorpioides*, *Veronica scutellata*, *Callitriche brutia* sont courantes en zones humides et ne semblent pas avoir un tel niveau d'enjeu a priori. Sinon il faut l'expliquer...*Veronica scutellata* se retrouve au même niveau d'enjeu qu'*Hammarbya paludosa* ou *Vaccinium oxycoccos* ! C'est d'ailleurs corrigé dans le volume 2, dans lequel les tableaux 4 et 5 semblent corrects (à l'exception d'une nouvelle répétition pour *Carex lasiocarpa*). De la même façon que pour les habitats, présenter un tableau avec les éléments « bruts » (liste, rouge, espèces déterminantes...) permettrait de mieux cerner les enjeux qui sont un peu lissés par la synthèse.

Volet invertébré : On peut noter l'hétérogénéité de la qualité des sources. Autant les études menées par le GRETIA sont fiables car protocolées et attestées par des spécialistes, autant le rapport de Tiberghien, Canard & Ysnel est sujet à caution, d'autant que les inventaires ont été menés par des étudiants, sans analyse critique des résultats. Les gestionnaires en sont d'ailleurs conscients, ils notent en effet :

« Note 1 [page 106] : L'étude de TIBERGHIE et al., (1997) a été écartée des analyses car elle ne permet pas, en l'état (sans regard critique des données), d'intégrer les espèces qui sont référencées pour diverses raisons :

- Des espèces semblent douteuses (ex : espèce du littoral)

- La localisation des données est souvent inconnue. Les espèces peuvent donc avoir été trouvées en dehors de la RNR. »

On remarque en effet dans les annexes que *Sympetrum depressiusculum* et *Platycnemis latipes* ont été fort justement écartés. Quid de *Sympetrum danae* cité sans précision et qui a été l'objet de recherches ciblées infructueuses dès 1998 ? Il paraît optimiste d'en faire un objectif prioritaire sans certitude de sa reproduction à Logné.

Dans la liste des coléoptères, on trouve *Campalita* (= *Calosoma*) *auropunctatum*, espèce rarissime et mythique chez les collectionneurs et qui n'a pas été attestée en Vendée depuis 1967, en Loire-Atlantique depuis 1958 et en France depuis les années 1970. Dans le rapport de 1997, il est écrit :

Campalita auropunctatum demeure une énigme, découvert à Logné par C. Blond (comm. pers.) [...] Il demeure nécessaire de confirmer cette nouvelle capture, totalement imprévue mais pas impossible puisqu'une des stations typiques anciennes fut les prairies mouilleuses des bords de Basse-Loire". Ni date, ni localisation précise.

Pourquoi conserver cette espèce dans la liste, alors que sa présence ne paraît pas attestée à coup sûr par les auteurs ?

Si on la maintient dans la liste, alors elle devrait être parmi les enjeux prioritaires, la tourbière représenterait la dernière population française connue !

Quant aux lépidoptères nocturnes, la liste des microlépidoptères retenue comme enjeux est discutable au vu de l'absence de recul sur ces espèces. Il aurait été judicieux de les mettre en perspective avec leurs plantes-hôtes larvaires connues et de ne retenir que celles en relation avec une flore de milieux tourbeux ou landeux.

Ainsi, Jean-Pierre Favretto (validateur hétérocères de l'AER) a été sollicité pour donner son avis et a répondu :

À titre personnel, je pense qu'il faudrait peut-être minimiser les enjeux pour les microlépidoptères, comme les Coleophoridae ou les Gracillariidae, par exemple. Leur identification est une affaire de spécialistes et à ce titre ils sont sous-représentés dans les inventaires. Peut-être sont-ils juste méconnus, à défaut d'être rares.

Pour les autres, une évaluation de leur patrimonialité en fonction de leur répartition locale et nationale connue aurait été judicieuse. Ainsi *Eulithis testata* est rarissime dans le département mais largement répandu en France, peut-être aurait-il été suffisant de classer l'espèce comme enjeu fort, et non prioritaire. Par contre, *Pelosia obtusa* est une espèce caractéristique des marais et tourbières rare (sans plus) au niveau départemental [sachant que la Loire-Atlantique est le deuxième département français en termes de surface de milieux humides] mais plutôt patrimoniale sur le territoire national (cf. <http://www.lepinet.fr/especes/nation/lep/index.php?e=l&id=38840>). Classer ce taxon en enjeu secondaire paraît abusif, « enjeu fort » serait préférable.

Quant au référencement, il y a quelques erreurs ou imprécisions :

➤ - page 96 (tableau 22) : « **793 espèces pour le 44** ».

C'est bien plus : sur base-aer, il y a aujourd'hui 1 622 espèces attestées en Loire-Atlantique.

➤ - page 100 : Ce sont au moins 7 et non 4 espèces de chiroptères qui ont été référencés sur la RNR (cf. <https://cpie.kollect.fr/index.php?module=observation&action=fiche&idfiche=191693>).

➤ - page 107 : *Coenagrion pulchellum* a été observé en 2012 à proximité immédiate de la RNR, dans son bassin versant (AER).

➤ - page 109 : « *Aucune recherche ciblée sur ce groupe n'a été faite depuis 2013, correspondant aux études du GRETIA et de l'AER.* »

De nombreux inventaires ont été faits en 2010-2011 (AER, Drouet Éric et al.) ainsi qu'en 2023 (AER, Guilloton Jean-Alain, Mazo Gabriel et al.).

Dans la plupart des approches relatives aux espèces, celles disparues ou non revues récemment ont été écartées. Il est louable d'avoir un état des lieux actualisé. Il est cependant regrettable de ne pas les conserver (en précisant effectivement qu'elles sont présumées disparues ou non revues) : ce sont des pistes potentielles de restauration et elles indiquent des choses sur l'évolution du site. Pour préciser les enjeux et les objectifs, elles auraient toutes leur utilité.

C'est par exemple le cas de la Vipère péliade. Si les observations sont rares (une sur la tourbière et une en périphérie), elles sont tout de même récentes et a priori non contestables. Cela constitue un potentiel fort et un enjeu certain (zone de sympatrie potentielle avec la Vipère aspic, aire disjointe des autres zones de présence plus au nord, refuge climatique ?) et pourrait amener à des actions originales spécifiques.

Globalement, sur la partie espèces et habitats, le plan de gestion gagnerait en clarté à synthétiser les espèces et habitats à enjeu en précisant les critères qui prévalent à leur inscription (liste rouge, protection, rareté, originalité, exigence écologique particulière) à la manière du tableau 22 de synthèse mais pour chaque groupe.

Pour les espèces invasives, la liste est peut-être incomplète. Ainsi dans les années 1990, une Tortue de Floride accidentée a été trouvée sur la départementale au niveau du pont des Huppières (cf. page 153 *Les Amphibiens et les Reptiles de la Loire-Atlantique à l'aube du XXI^e siècle*, éditions De mare en mare, 2011).

Les pressions sur la tourbière constituent toujours une forte préoccupation. On apprend ainsi p 135 que des prélèvements existent au sein de la tourbière et de la RNR ? Ils ne sont plus abordés ensuite dans le rapport. Quelle est la réalité de ceux-ci et leur statut ?

L'état des lieux (pages 136-138) vis-à-vis de l'assainissement / réseaux eaux usées est toujours très préoccupant !

Sur ces aspects très prégnants, il est noté p 168 l'incapacité à agir sur les activités impactant le bassin versant par les deux gestionnaires. C'est assurément une réalité. Il conviendrait néanmoins de la nuancer par l'implication dans cette RNR de deux grandes collectivités (la Région et le Département), par ailleurs financeurs des CT Eau ou de divers dispositifs connexes (agricoles, assainissement...). Elles pourraient avoir un relais plus actif sur ce volet. Il est par exemple incompréhensible que les actions prévues sur le bassin versant dans le contrat territorial eau ne soient pas programmées avant 2028...

L'historique des actions de gestion est difficile à suivre (différents programmes, zones, dénominations). Pour clarifier ce passé récent riche en interventions, une approche synthétique par période avec un même fond de carte et des figurés simples par type d'intervention permettrait sans doute de se faire une idée plus précise de la portée des interventions. Une carte synthétique de « pression de gestion » pourrait par ailleurs être formalisée et constituerait une synthèse (peut-être) plus parlante.

Toujours dans l'idée de clarifier le propos et d'obtenir des synthèses claires, un diagramme relationnel des habitats et de leur dynamique incluant les actions de gestion serait particulièrement approprié, même s'il reste complexe à élaborer.

Volume 2 : Stratégie de gestion

La partie « Synthèse des enjeux et de la stratégie de gestion » est particulièrement intéressante. Elle arrive cependant un peu tôt dans ce volume puisque l'exercice de synthèse des enjeux est présenté ensuite.

Trois enjeux sont clairement identifiés :

- Fonctionnalités hydro-pédologiques de la tourbière de Logné
- Habitats, faune et flore liés aux milieux tourbeux
- Fonctionnalités du site en tant qu'éco-complexe

Ce dernier constitue une nouveauté par rapport au précédent plan de gestion et permet de prendre en compte les habitats autres que tourbeux qui font partie intégrante de la RNR et qui ne sont pas dénués d'intérêt (tant patrimonial que fonctionnel).

Ces enjeux sont complétés de quatre facteurs clés de réussite (pédagogie et sensibilisation, connaissances scientifiques, protection du patrimoine et ancrage territorial, gouvernance de la réserve). Le premier facteur clé de réussite aurait pu être formulé différemment ou même inclus dans le FCR d'ancrage territorial. Les gestionnaires ont choisi d'en faire un facteur clé de réussite à part entière, ce qui est concevable.

Les objectifs à long terme qui en découlent sont intéressants. Certains auraient mérités une rédaction un peu différente. Par exemple « Maintenir et/ou améliorer les milieux tourbeux en bon état de conservation et les espèces qui y sont associées, en lien avec une gestion adaptative » pourrait se simplifier par « maintenir et/ou rétablir en bon état de conservation les milieux tourbeux et leurs espèces associées par une gestion adaptative ». De même « Préserver la biodiversité de l'éco-complexe et étudier leurs responsabilités de conservation pour la Réserve » mériterait une formulation plus fluide.

La déclinaison en objectif opérationnel paraît bonne et est particulièrement riche ! L'exercice, jamais simple, des indicateurs et métriques a été relevé.

Quelques questions peuvent cependant se poser à la lecture de certains objectifs opérationnels. Ou articulation OLT/OOP. Ainsi « Gérer les niveaux d'eau au plus près d'un fonctionnement naturel » n'est pas très clair. Dans un contexte très modifié (bassin versant) et avec en plus les effets du changement climatique, il serait bon de le préciser !

Le premier OLT indique un état visé sur le long terme « Quantité d'eau compatible avec le bon état des milieux tourbeux ». Celle-ci mériterait d'être un peu mieux définie (si les connaissances sont suffisantes). En dehors de la partie « tourbière ombrogène » dépendant fortement des précipitations, il semble peu évident en l'état actuel des connaissances et tel qu'expliqué dans la partie 1 que le système tourbeux de Ligné- en partie flottant -manque d'eau. A-t-on une idée claire des niveaux d'eau superficiels qui seraient souhaitables pour le maintien du système ? Des indications sont données pour le niveau de la nappe. Comment ont-elles été définies ? Les incertitudes actuelles sont encore fortes compte tenu de la complexité du système.

On peut noter que de nombreuses actions ont un préalable constitué par une étude formelle (précision des enjeux, des méthodes, des échantillons...). C'est compréhensible pour un plan de gestion d'une telle durée. En revanche, cela peut amener à des modifications importantes dans les prévisionnels annuels consacrés à la mise en œuvre ensuite.

Quelques détails dans les tableaux de synthèse seraient à revoir comme dans le tableau 13 où il conviendrait de mettre en cohérence la valeur à atteindre du métrique avec les résultats attendus (Piment royal, objectif affiché : surface accueillant l'espèce indiquée > 10ha. C'est plutôt inférieur si on veut maîtriser cette espèce).

Volume 3 : Registre des opérations

Le registre des opérations est plutôt clair, argumenté et leur coût est évalué à chaque fois que c'est prévisible.

Quelques observations et incohérences relevées :

- Les opérations de Management et soutien sont numérotées de MS1 à MS11, mais la dernière (évaluer le plan de gestion et rédiger le nouveau) est numérotée MS12.
- Celles de Création de supports de communication et de pédagogie ne sont pas classées dans l'ordre (CC3 avant CC1 et CC2).
- Par ailleurs, certaines lignes de description des actions ou d'indicateurs sont illisibles ou tronquées (par exemple, dernières lignes de IP7, CS9 et MS9).

CS2 : Dans cette fiche, pas sûr que le suivi Liger (indice floristique d'engorgement) soit suffisamment précis et adapté aux conditions particulières de la tourbière (en partie ombrogène) pour apporter de l'information pertinente quant au fonctionnement des parties les plus tourbeuses.

MS1 : Volet coordination des travaux du Contrat Territorial Eau. 2,5 jours par an semblent nettement sous-évalués compte tenu de l'enjeu de cette action et des actions à mettre en œuvre.

CS6 : Le choix de conserver *Heteropterus morpheus* comme objet des suivis paraît un peu « paresseux ». C'est un taxon de landes à molinies, tourbeuses ou non. De plus, il n'est pas classé comme enjeu prioritaire sur la réserve. Parmi les groupes les mieux connus, il aurait été intéressant de suivre plus particulièrement un odonate : *Somatochlora flavomaculata* aurait été une cible intéressante, peut-être plus que *Aeshna isoceles* qui a disparu de tous les milieux où les herbiers aquatiques ont été détruits par les écrevisses invasives. En reprenant l'évaluation du plan de gestion précédent, on relève d'ailleurs un bon bilan de l'opération SE15 qui démontre que la poursuite du suivi d'*Heteropterus morpheus* dans la tourbière n'est pas forcément utile, car la présence du papillon est particulièrement corrélée à d'autres opérations, comme celles visant à maintenir des milieux ouverts ou la réouverture par suppression des ligneux. A contrario, le bilan de l'opération SE16 est évalué comme moyen, Hardy Environnement estimant fort justement qu'on ne sait pas si le site est utilisé pour la reproduction des odonates. Cela renforce donc l'intérêt de mettre en place un suivi plus particulier pour *Somatochlora flavomaculata*.

IP8 : Polder. Cet élément n'apparaît que de façon évasive dans le volet diagnostic. Il aurait pu être développé à minima. Il peut en effet constituer une piste intéressante de restauration/ réhabilitation d'une partie du plan d'eau (?). Est-ce une piste envisagée au même titre que les autres ou simplement un moyen de se débarrasser des rémanents ? A mettre en lien avec IP2, opération expérimentale intéressante ! Ce volet expérimentation / restauration du plan d'eau aurait pu faire l'objet d'une fiche à part entière.

L'opération CS8 pourrait être plus ambitieuse. Des recherches ciblées de lépidoptères nocturnes devraient être menées en fonction des plantes-hôtes larvaires :

- recherche de *Buckleria paludum* (Pterophoridae inféodé aux *Drosera*)
- recherche de *Coenophila subrosea* (Noctuidae inféodé à *Myrica gale*, observé 3 fois en France, dont en 2005 à Sucé-sur-Erdre)
- recherche de *Chariaspilates formosaria* (Geometridae patrimoniale inféodé aux marais et tourbières, cf. <https://base-aer.fr/observatoire/index.php?module=fiche&action=fiche&d=heter&id=248842>)
- recherche de chenilles de *Phyllodesma ilicifolia* (Lasiocampidae inféodé à *Vaccinium oxycoccos*)
- recherche de la plante-hôte larvaire de *Hypenodes humidalis*, Erebidae dont c'est désormais la seule station connue en Loire-Atlantique et qui est rarissime en France (classé enjeu prioritaire).

IP4 : Cette mesure paraît curieusement dimensionnée. L'objectif est de gérer l'extension et la dynamique de *Myrica gale*. Or sur cette action et les 30 jours prévus au plan de gestion, seuls 3 sont consacrés à sa gestion proprement dite, a priori sans assistance extérieure.

IP5 : il est précisé en « remarque ou précautions particulières », l'importance de non dissémination (via bottes, engins...) des potentielles espèces exotiques envahissantes. Cette mesure aurait pu être reprise plus clairement dans la fiche (ou dans un facteur clé de succès) pour en faire une action à part entière de « biosécurité » en rapport d'une part avec la sensibilité particulière du milieu et la multiplication des espèces d'autre part.

CS10 : Un suivi des températures au sein de la tourbière (en parallèle du suivi piézométrique) et du plan d'eau pourrait également être intéressant.

CS16 : Cette démarche d'étude en lien avec l'archéologie et l'histoire du site paraît particulièrement originale et instructive.

PR1 : Constituer ce qui s'apparente à un « conseil scientifique » est pertinent sur un site comme celui de la tourbière de Ligné où les inventaires et de travaux sollicitant de l'expertise extérieure sont assez nombreux. On peut s'interroger sur le rythme de réunions : une rencontre tous les trois ans ne permettra très probablement pas de créer une vraie dynamique, importante pour ce type d'instance.

Le budget (temps) consacré aux actions EI2, EI3 et MS3 semble faible sur la durée. Ces opérations nécessitent du temps de suivi et il conviendrait de le prévoir d'ores et déjà. L'approche ne peut se réduire à un temps important pendant un à deux ans. Il est nécessaire de prévoir des relances régulières et l'aboutissement de certaines opérations foncières peut être particulièrement longue. Cet aspect est renforcé par l'évaluation des opérations AD3, AD4 et AD5 du précédent plan de gestion dont le bilan est globalement mauvais (dans une moindre mesure pour AD5).

EI3 : Opération intéressante compte tenu des pressions extérieures sur le site, mais peut être fortement engageante (voire conflictuelle). Il faudra veiller à la mettre en regard des opérations d'ancrage...

En résumé, moyennant la prise en compte des remarques et demandes de compléments, un avis positif est émis sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Tourbière de Ligné. Les enjeux sont bien cernés et les objectifs opérationnels et opérations cohérents.

Le CSRPN souligne toutefois sa préoccupation sur l'évolution de cette tourbière et des pressions auxquelles elle fait face. Comme il est évoqué dans le plan de gestion, les gestionnaires sont globalement dans « l'incapacité à agir sur les activités impactant le bassin versant ». Face à l'évolution de celui-ci, il semble particulièrement important de mobiliser l'autorité de tutelle et le Conseil départemental, au-delà de son action de gestionnaire direct, pour mettre en place l'ensemble des leviers à leur disposition sur les politiques publiques concernées (urbanisme, eau, agriculture). Il en va du maintien de ce joyau du patrimoine naturel unique pour la Région Pays de la Loire.

Le 19/11/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

